



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 03-2 - MOYENS GÉNÉRAUX -  
MAINTENANCE ASCENSEURS MONTE-  
CHARGES PLATES-FORMES MONTE-  
PLATS ET MONTE-HANDICAPES -  
PORTES PORTAILS ET BARRIÈRES  
AUTOMATIQUES - ACCORDS-CADRE  
- CONVENTIONS DE GROUPEMENT  
DE COMMANDES AVEC LE CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

164219

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **24 MAI 2019**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **27 MAI 2019**

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE

M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR

M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET

M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO

Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD

Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

**Absents :** M. Mickael URBANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

03-2 - MOYENS GÉNÉRAUX - MAINTENANCE ASCENSEURS MONTE-CHARGES PLATES-FORMES MONTE-PLATS ET MONTE-HANDICAPES - PORTES PORTAILS ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES - ACCORDS-CADRE - CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L. 2113-6 du Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont pour finalité d'optimiser la gestion des ressources publiques et ainsi, permettre des économies d'échelle en rationalisant les achats, tout en gagnant en efficacité.

Aussi, par délibération du 10 juillet 2015, l'Assemblée délibérante avait approuvé, conformément à la réglementation en vigueur en matière de Marchés Publics, les groupements de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale pour les prestations de « Maintenance des ascenseurs monte-charges plates-formes, monte-plats et monte-handicapés » et pour les prestations de « Maintenance des portes, portails et barrières automatiques ».

Ces Accords-Cadres à bons de commande arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Compte tenu de la nécessité de renouveler ces marchés et dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) proposent de constituer, une nouvelle fois, un groupement de commandes en vue de la passation des marchés, dans le respect du Code de la Commande Publique, et ce, pour les besoins précités.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par les conventions jointes à la présente délibération.

Ainsi, la Commune représentée par son Maire, assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et aura la charge, outre des procédures de passations et d'exécution des marchés :

- de signer les accords-cadres ;
- de les notifier au nom des membres du groupement ;
- de signer les avenants nécessaires à la bonne exécution des marchés.

De plus, la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur, en l'occurrence la Commune.

Les consultations seront organisées dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres, la durée maximale des marchés étant fixée à 4 ans.

Par ailleurs, les montants minimums annuels seront de :

- 20 000 € HT pour le marché de Maintenance des ascenseurs monte-charges plates-formes, monte-plats et monte-handicapés ;
- 12 000 € HT pour le marché de Maintenance des portes, portails et barrières automatiques.

Aucun montant maximum n'est fixé pour ces marchés.

Intitulé des Marchés	Procédure	Durée maximale du marché	Montant minimum annuel en € HT
Maintenance des ascenseurs monte-charges plates-formes, monte-plats et monte-handicapés	Appel d'Offres	4 ANS	20 000,00
Maintenance des portes, portails et barrières automatiques	Appel d'Offres	4 ANS	12 000,00

L'exécution des accords-cadres est assurée par chaque membre du groupement.

03-2 - MOYENS GÉNÉRAUX - MAINTENANCE ASCENSEURS MONTE-CHARGES PLATES-FORMES MONTE-PLATS ET MONTE-HANDICAPES - PORTES PORTAILS ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES - ACCORDS-CADRE - CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Ainsi, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale seront chargés d'émettre, chacun en ce qui les concerne, les engagements juridiques et comptables pour transmission directe au prestataire, d'effectuer le contrôle des prestations et enfin de procéder au paiement direct des titulaires des marchés.

Le groupement est constitué pour la durée totale des marchés, à savoir 4 ans.

Les conventions constitutives de groupement de commandes, qui définissent les modalités précises de fonctionnement, sont soumises dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

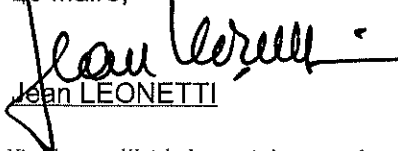
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions constitutives des groupements de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, pour les missions de « Maintenance des ascenseurs monte-charges plates-formes, monte-plats et monte-handicapés » et de « Maintenance des portes, portails et barrières automatiques », conformément à l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, ainsi que tous les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée ;

- **AUTORISE**, en sa qualité de coordonnateur des groupements, Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés conclus dans le cadre des groupements et les avenants nécessaires à la bonne exécution des marchés qui ne bouleverseraient pas l'économie générale des contrats,

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.1672/19 - MOYENS GÉNÉRAUX - MAINTENANCE ASCENSEURS MONTE-CHARGES PLATES-FORMES MONTE-PLATS ET MONTE-HANDICAPES - PORTES PORTAILS ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES - ACCORDS-CADRE - CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/05/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/05/2019

---

**Numéro de l'acte :** lmc1730039 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190517-lmc1730039-DE

---

**Date de décision :** 17/05/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics